

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE
2 MAI 2016**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 2 mai 2016 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Mireille Paquin et Nathalie Jacob et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

Monsieur Guy Veillette, maire, motive l'absence de madame Linda MacCulloch qui est absente pour des raisons personnelle.

(ADOPTION)

2016-05-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé ;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 74 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-02

Dispense de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 28 avril 2016

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le secrétaire d'assemblée est dispensé de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril, et de la séance extraordinaire du 28 avril 2016, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 29 avril 2016 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-03

Adoption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 28 avril 2016

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril, et de la séance extraordinaire du 28 avril 2016, soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- De monsieur Paul Comeau nous invitant à se procurer des bulbes de tulipes rouge à planter à l'automne 2016 afin de célébrer le 150^e anniversaire du Canada en 2017.
- De monsieur Jean-Guy Doucet et madame Geneviève Marchand, respectivement président du conseil d'administration et responsable de la campagne de financement et des communications de Moisson Mauricie/Centre du Québec, nous sollicitant financièrement à être partenaire de leur Brunch musical annuel, le dimanche 5 juin prochain à 10h30 au Centre des congrès de l'Hôtel Delta de Trois-Rivières.
- De monsieur Jean Fortin, coprésident Municipalités, Les Arts et la Ville, et maire de la ville de Baie-Saint-Paul, nous invitant à célébrer les 20 ans des journées de la culture, qui se dérouleront les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre prochain en participant au grand projet 20 trésors culturels qui vise à faire connaître des milliers de joyaux du patrimoine culturel.
- De madame France Vigneault, directrice du sport, du loisir et de l'activité physique, nous informant que le 5 mai prochain se déroulera la journée nationale du sport et de l'activité physique et nous invite à suivre le mouvement et à bouger en groupe lors de cette journée.

(DE)

- De monsieur Jean Beaudoin, directeur de la Société d'habitation du Québec (SHQ), nous informant que des mesures plus rigoureuses seront exercées afin de consolider une meilleure gestion des ressources. Plusieurs dépenses non autorisées pourraient se voir être refusées par la SHQ et transférées à la municipalité, comme prévu à la convention d'exploitation.
- De madame Catherine St-Arnaud-Babin, bibliothécaire professionnelle, nous sollicitant à collaborer afin de mettre à jour les fréquences de parution du bulletin municipal et de publier des textes présentant les produits et services de notre bibliothèque.
- Madame France René, bibliothécaire professionnelle, nous invitant à la 54^e assemblée annuelle du Réseau BIBLIO CQLM qui se tiendra le vendredi 3 juin 2016 à l'Hôtel et restaurant La Porte de la Mauricie à Yamachiche.
- Proches Aidants des Chenaux nous sollicite à une cotisation annuelle de 50\$ et ainsi devenir membre de soutien à leur organisme.
- De monsieur Gérard Bruneau, vice-président de la campagne Corporative 2016, nous sollicitant à donner à la Fondation québécoise du cancer.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Présentation des états financiers au 31 décembre 2015

Monsieur Guy Veillette, maire, fait la lecture du rapport du vérificateur et demande à madame Christine Trudel, adjointe administrative de présenter le rapport à l'assemblée. Le rapport financier a été déposé et adopté à la séance extraordinaire du 28 avril dernier et nous indique des revenus de fonctionnement et d'investissements de 2 190 740\$, des charges pour 2 306 895\$, et un excédent des revenus de fonctionnement sur les dépenses de 139 612\$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, portant le surplus accumulé à 861 122\$.

Dépôts au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), du rapport financier 2015

Le 29 avril dernier, madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, a transmis au MAMOT le rapport financier 2015.

Avis de vente pour défaut de paiement des impôts fonciers

Monsieur Pierre-St-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux, nous a transmis la liste des immeubles qui seront vendus à défaut du paiement des taxes municipales et scolaire pour l'ensemble de la MRC des Chenaux.

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Monsieur Jacques Daoust, ministre des Transports du Québec, nous informe qu'une subvention de 145 556\$ nous est accordée pour l'année 2016, dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Un premier versement de 110 715\$, équivalant à 76% de l'aide financière, nous sera versé après la réception de notre déclaration de reddition de comptes pour l'année 2015 et le deuxième versement nous sera acheminé vers le 30 septembre 2016.

(MINISTÈRE)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), installation d'enregistreur électronique de débordement

Le ministère nous informe qu'en vertu de l'article 9 et 31 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), la municipalité est dans l'obligation d'installer des enregistreurs électroniques de débordement à chacun de ses ouvrages de surverse et de faire parvenir le document confirmant la présence de ces enregistreurs. Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général a confirmé au MDDELCC que nous possédons ces enregistreurs et a fait parvenir le document en date du 18 avril dernier.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), non respect des fréquences d'échantillonnage de l'eau potable pour l'année 2015

Le ministère nous informe que pour la période du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre 2015, la municipalité n'a pas respecté le nombre de fréquences d'échantillonnage requis pour le plomb et le cuivre, alors qu'un seul échantillon a été prélevé au lieu de 5 comme le stipule l'article 14.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable. Le MDDELCC nous demande de remédier à la situation pour l'année 2016.

Cour du Québec, dossier entre la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et Ferme Heer et al

Le greffier nous informe que le jugement est rendu dans le dossier concernant la CPTAQ et Ferme Heer et al et autorise la CPTAQ à aller en appel de la décision, aussi il nous informe que les avocats en sont déjà avisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 4 avril dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Aucune question.

2016-05-04

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de mai 2016 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

(RECONNAISSANCE)

2016-05-05

Reconnaissance du Centre des Loisirs de Saint-Narcisse à titre de gestionnaire des plateaux sportifs de la municipalité

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse possède plusieurs plateaux sportifs et modules récréatifs;

ATTENDU que l'entretien des équipements sur ces plateaux est réalisé par le Centre des Loisirs de Saint-Narcisse;

ATTENDU que le Centre des Loisirs est gestionnaire pour l'ensemble des plateaux sportifs et modules récréatifs de la municipalité;

ATTENDU que le Centre des Loisirs met en valeur ces plateaux sportifs par la promotion et l'organisation d'activités;

ATTENDU que le Centre des Loisirs joue un rôle important au sein de la communauté Narcissoises;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil reconnaît le Centre des Loisirs à titre de gestionnaire des plateaux sportifs et des modules récréatifs et que le Centre des Loisirs a la responsabilité de leur entretien afin que ceux-ci conservent leur bon état.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-06

Fête Nationale du Québec 2016 demande d'aide financière de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Narcisse

ATTENDU la demande de monsieur Lionel Arseneault, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Narcisse, afin d'obtenir un soutien financier pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec qui sera soulignée à l'Agora Desjardins de Saint-Narcisse, jeudi le 23 juin prochain;

ATTENDU que les Québécoises et les Québécois sont conviés à célébrer la Fête Nationale du Québec par les arts, la musique et la danse, en passant par la peinture et l'écriture, et que les organisateurs invitent toute la population de Saint-Narcisse à venir célébrer avec des artistes;

ATTENDU que le comité organisateur souhaite que la municipalité s'implique pour un montant de 150\$ et permette l'utilisation gratuite de la salle municipale et l'utilisation du système de sonorisation;

ATTENDU que la municipalité s'est toujours impliquée pour souligner dignement la Fête Nationale des Québécoises et des Québécois;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le conseil acquiesce à la demande de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Narcisse en supportant l'organisation de la Fête nationale pour un montant de 150\$ et que la salle et le système de sonorisation soient mis à la disponibilité des organisateurs, sans frais.

(ADOPTÉE)

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-07 **Décision du conseil sur la demande de dérogation mineure de monsieur Serge Massicotte**

ATTENDU la demande de monsieur Serge Massicotte pour lui permettre de construire un garage dont la hauteur excèdera la hauteur maximale permise pour un bâtiment-accessoire (Article 8.2 du règlement de zonage 2009-05-438) ;

ATTENDU que la hauteur du garage n'excèdera pas la hauteur du bâtiment principal ;

ATTENDU que la hauteur maximale permise d'un garage à usage résidentiel est de 4 mètres à demi hauteur;

ATTENDU que pour régulariser la hauteur il manque 0,9 mètre;

ATTENDU que cette dérogation permettra davantage l'entreposage intérieur et évitera l'entreposage extérieur exposé aux intempéries et non esthétique de la voie publique ;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande est situé au 89, rang Bas-de-la-Grande-Ligne à Saint-Narcisse;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme recommande la demande de dérogation;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil accorde la demande de dérogation mineure de monsieur Serge Massicotte tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-08 **Décision du conseil sur la demande de dérogation mineure de monsieur Lucien Trudel**

ATTENDU la demande de monsieur Lucien Trudel pour lui permettre de construire un garage dont la hauteur excèdera la hauteur maximale permise pour un bâtiment-accessoire (Article 8.2 du règlement de zonage 2009-05-438) ;

ATTENDU que la hauteur du garage n'excèdera pas la hauteur du bâtiment principal ;

ATTENDU que la hauteur maximale permise d'un garage à usage résidentiel est de 4 mètres à demi hauteur;

ATTENDU que pour régulariser la hauteur il manque 0,6 mètre;

ATTENDU que cette dérogation permettra davantage l'entreposage intérieur et évitera l'entreposage extérieur exposé aux intempéries et non esthétique de la voie publique ;

(ATTENDU)

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande est situé au 75, rue Philippe-Baril à Saint-Narcisse;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme recommande la demande de dérogation;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil accorde la demande de dérogation mineure de monsieur Lucien Trudel tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-09

Acceptation des soumissions pour la fourniture d'un camion 10 roues neuf servant aux opérations de voirie et de déneigement

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire obtenir un camion 10 roues neuf pour les opérations de voirie et de déneigement;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres publics, via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) le 7 avril 2016 pour la fourniture d'un camion 10 roues neuf;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 25 avril 2016 à 11h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 11h05;

ATTENDU que deux professionnels dans le domaine de la fabrication de camion ont déposé, une soumission soit : Camion Freightliner M.B. Trois-Rivières ltée. et Mack Ste-Foy inc.;

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie Camion Freightliner M.B. Trois-Rivières ltée. celle-ci était conforme et la soumission était la plus basse;

ATTENDU le prix soumis taxes et escomptes inclus, pour la fourniture d'un camion 10 roues neuf:

Compagnies	Prix
Camion Freightliner M.B. Trois-Rivières ltée.	171 766,91\$
Mack Ste-Foy inc.	174 756,25\$

ATTENDU que la compagnie retenue doit se conformer au devis détaillé et de l'addenda pour la fourniture d'un camion 10 roues neuf servant aux opérations de voirie et de déneigement tel que fourni dans les documents d'appel d'offres;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur Général, et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier

(ET RÉSOLU)

Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil accepte l'analyse des 2 soumissions, analyse réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 7 avril 2016 incluant l'addenda pour la fourniture d'un camion 10 roues neuf servant aux opérations de voirie et de déneigement;

QUE le conseil mandate la compagnie Camion Freightliner M.B. Trois-Rivières ltée. pour la fourniture d'un camion 10 roues neuf servant aux opérations de voirie et de déneigement, selon les modalités de l'appel d'offres, incluant l'addenda « fourniture d'un camion 10 roues neuf servant aux opérations de voirie et de déneigement » pour un montant de 171 766,91\$ taxes incluses.

QUE tous les documents d'appel d'offres incluant le devis soient consignés au dossier fourniture d'un camion 10 roues neuf servant aux opérations de voirie et de déneigement.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-10 **Adoption du règlement numéro 2016-05-516 modifiant l'article 4 du règlement numéro 1998-06-338 et du règlement numéro 2011-03-472 avec l'ajout de deux alinéas, concernant les seules personnes ayant droit d'obtenir un permis de colportage de la municipalité** »

ATTENDU que le Conseil juge nécessaire d'amender son règlement en matière de colportage suite à plusieurs plaintes de citoyens, ayant subi de la vente sous pression;

ATTENDU que l'article 4 du règlement numéro 1998-06-338 et le règlement numéro 2011-03-472 en sont modifiés;

ATTENDU que la modification de l'article 4 du règlement numéro 1998-06-338 et le règlement numéro 2011-03-472, viendra restreindre à certaines personnes le droit d'obtenir un permis de colportage;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil le 4 avril 2016 ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

QUE l'article 4 du règlement 1998-06-338 et du règlement 2011-03-472, est modifié par l'article 2 du règlement 2016-05-516.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-11 **Adoption du règlement numéro 2016-05-517 modifiant le règlement numéro 1995-11-314 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

ATTENDU que l'entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier avec les municipalités a prévu l'instauration d'une taxe municipale afin que tous les clients d'un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1;

(ATTENDU)

ATTENDU que suite à l'adoption de disposition législative, (article 244.68 à 244.74) de la Loi sur la fiscalité municipale, d'un règlement gouvernemental et de règlements municipaux, cette taxe est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2009;

ATTENDU que le montant de cette taxe avait été fixé à 0,40\$ par mois par numéro de téléphone ou par ligne d'accès départ;

ATTENDU que l'accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, prévoit que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1^{er} août 2016;

ATTENDU que l'article 244.7 de la Loi sur la fiscalité municipale stipule que lorsque le gouvernement apporte une modification à son règlement, l'obligation qui est faite à toute municipalité locale d'adopter et de transmettre au ministre, un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du règlement pris par le gouvernement;

ATTENDU que le règlement modificatif devra prévoir, en conformité avec le règlement pris par le gouvernement, soit le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 mars 2016, le nouveau montant de la taxe, soit 0,46\$ et la date à compter de laquelle la taxe est imposée, soit le 1^{er} août 2016;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

QUE l'article 2.3 du règlement numéro 1995-11-314 est remplacé par : À compter du 1^{er} août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un Centrex, par ligne d'accès de départ.

QUE Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2014-05-12

Acceptation des états financiers 2014 de notre Office municipal d'habitation

ATTENDU la réception, en date du 4 avril 2016, des états financiers de notre Office municipal d'habitation (OMH) pour l'année se terminant le 31 décembre 2014;

ATTENDU que ces états financiers montrent un déficit d'exploitation de 57 307\$;

ATTENDU la responsabilité de la municipalité de contribuer à 10% du déficit d'exploitation de l'OMH;

ATTENDU que notre quote-part au déficit réel correspond à 5 731\$ pour l'année 2014;

(ATTENDU)

ATTENDU qu'un montant de 5 637\$ a déjà été versé par la municipalité pour notre quote-part de l'année 2014 sur le déficit anticipé de cette même année;

ATTENDU qu'un montant de 94\$ devra être remboursé à notre OMH pour l'année 2014;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse accepte les états financiers de notre OMH pour l'année se terminant le 31 décembre 2014 et autorise madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, à verser un montant de 94\$ à notre OMH pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-13

Ajustement de la rémunération des employés municipaux et du directeur général pour 2016

ATTENDU que selon le manuel des employés, l'échelle salariale est révisée à compter du premier jour ouvrable de chaque année afin de déterminer l'ajustement annuel en fonction de l'indice des prix à la consommation;

ATTENDU que les membres du conseil municipal, après analyse de la situation, sont d'avis qu'il faut ajuster le salaire de ses employés et de son directeur général afin de maintenir un équilibre par rapport à l'indice d'ensemble des prix à la consommation de l'institut de statistique du Québec;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil accorde, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016, une indexation salariale de 2% ayant comme base de comparaison l'indice d'ensemble des prix à la consommation de l'institut de statistique Québec qui est de 2%, et ce, pour l'ensemble du personnel de la municipalité, incluant son directeur général;

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-14

Ajustement de la rémunération de madame Béatrice Ayotte

ATTENDU que madame Béatrice Ayotte, est maintenant responsable de la salle d'entraînement et du processus de location du gymnase et de la salle d'entraînement;

ATTENDU que les membres du conseil municipal, après analyse de la situation, sont d'avis qu'il faut ajuster le salaire de madame Béatrice Ayotte;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le Conseil accorde à madame Béatrice Ayotte, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016, le taux horaire situé à la classe 6, échelon 1, de la grille salariale de la municipalité.

(ADOPTÉE)

Adoptée à l'unanimité.

2016-05-15

Embauche d'une nouvelle ressource pour l'entretien des espaces verts et autres travaux

ATTENDU que monsieur Jean-Pierre Piché, est à l'emploi de la municipalité depuis quelques années, pour l'entretien des espaces verts et autre travaux;

ATTENDU que monsieur Piché nous a fait part de son intention de diminuer ses heures de travail de moitié à compter de l'été 2016 et de laisser place à une nouvelle ressource pour l'exécution de son travail pour la période estivale 2017;

ATTENDU qu'un concours a été publié dans l'info municipal pour l'offre de travail saisonnier;

ATTENDU que suite à ce concours, la municipalité a reçu 6 curriculum vitae de candidats intéressés par cet emploi;

ATTENDU que suite à l'analyse des curriculum vitae déposée, la candidature de monsieur Alex Gignac Rousseau était la plus intéressante pour l'exécution du travail demandé, selon l'analyse de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général;

ATTENDU que monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, recommande l'embauche de monsieur Alex Gignac Rousseau, pour l'entretien des espaces verts et autres travaux;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le Conseil procède à l'embauche de monsieur Alex Gignac Rousseau pour l'entretien des espaces verts et autres travaux, au taux horaire de la classe 4, échelon 1, de la grille salariale municipale, selon la recommandation de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général.

Adoptée à l'unanimité.

2015-05-16

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, reddition des comptes

ATTENDU que le ministère des Transports nous a versé une compensation de 145 556\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU que notre vérificateur externe présentera le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe « B » dûment complétée ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

(QUE)

QUE la municipalité de Saint-Narcisse informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion **Amendement du règlement 2009-05-438 visant à autoriser la construction d'annexe à des fins résidentielles, avis de motion**

Monsieur René Pinard, conseiller au siège numéro 1, donne avis de la présentation d'un règlement pour modifier le règlement numéro 2009-05-438, visant à autoriser la construction d'annexe à des fins résidentielle sur un lot ayant déjà une résidence principale, avis de motion.

Avis de motion **Règlement interdisant le droit de stationner sur la rue Panneton, avis de motion**

Monsieur Gilles Gauthier, conseiller, au siège numéro 6 donne avis de la présentation d'un règlement qui interdit le droit de stationner du côté Nord-Est sur la rue Panneton entre les rues Saint-Arnaud et Saint-François-Xavier, avis de motion.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Émilien Rousseau demande au conseil s'il serait possible d'installer une signalisation qui interdit le passage des motos cross sur le rang Bas-de-la-Grande-Ligne. Monsieur Guy Veillette, maire, lui répond que le fait de n'avoir aucune signalisation à cet effet interdit le passage des motos cross et c'est la responsabilité de la Sûreté du Québec d'intervenir.

2016-05-17 **Clôture de l'assemblée**

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h47.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général